



# L'ECHO ALBANAIS

## LES RANDONNOS ALBANAIS

Départ du parking du complexe sportif René Rouget :

- dimanche 13 octobre à 8 h 30 : Binic
- dimanche 27 octobre à 13 h 30 : Bréhand

## PENSIONNÉS ET VEUVES MARINE MARCHANDE COMMERCE et PÊCHE

Assemblée générale des pensionnés et veuves marine marchande le **dimanche 27 octobre** à 10 heures salle du Guémadeuc à Pléneuf-Val-André suivie d'un repas au restaurant du Golf.  
S'inscrire avant le 20 octobre.

## AMICALE LAÏQUE SAINT-ALBAN

**Samedi 5 octobre 2013** à partir de 19 h, assemblée générale suivie d'un repas :

- jambon à l'os
- salade, fromage
- dessert
- café

Tarifs : adultes 10 € / enfants de -12 ans : 5 €  
Réservations au : 02.96.93.87.43 ou 06.63.36.70.69 avant le 28 septembre.

Ouvert à tous les parents, amis de l'école publique. Venez nombreux  
Le Bureau



## A.P.E.L SAINT-GUILLAUME

Repas dansant, organisé par l'A.P.E.L de l'école Saint-Guillaume, le **samedi 19 octobre 2013**, à 19 h 30 à la salle des fêtes de Saint-Alban.  
Service à partir de 20 h 00.

Menu sur place : kir, soupe de potirons, blanquette de veau / riz, salade / fromage et tarte au citron/tarte aux pommes (12 € par adulte et 6 € par enfant attendu déguisé...).

Inscription auprès des parents d'élèves.



## CERCLE CELTIQUE "FLEUR D'AULNE"

Reprise des répétitions :

- **Loisirs** : les 3 premiers lundis de chaque mois à la salle des fêtes de 20 h 30 à 22 h 30 à partir du lundi 7 octobre
- **Enfants de 5 à 12 ans** : tous les 15 jours le mercredi de 14 h 30 à 16 h à partir du mercredi 2 octobre à la salle annexe
- **Chants** : les 3 premiers mercredis de chaque mois de 20 h 30 à 22 h 30 à la salle annexe
- **Danse spectacle** : tous les vendredis de 21 h à 23 h à partir du 18 octobre à la salle annexe
- **Cours du Saïr** : le Cercle Celtique avec l'Association Telenn vous propose l'enseignement du gallo d'octobre à mai (jour à définir avec les inscrits). Inscription au 02.96.72.26.43 ou 09.54.66.92.01

### FÊTE DU CHANT TRADITIONNEL

Organisée par le Cercle Celtique Fleur d'Aulne à la salle des fêtes :

#### ➤ le 12 octobre :

- 14 h 30 : stage de chants à danser animé par Raymond Le Lan. Entrée : 4 €

- 20 h 30 : veillée chantée et contée avec le conteur gallo : Isidore Moisan et les chantous : Piau de Bique, Caradec Huellou et Raymond Le Lan, Maurice Poulmarc'h et Yves Guillou, les Pastouriaux. Entrée libre-participation.

#### ➤ le 13 octobre :

- 9 h : Stage de Danses du Penthièvre animé par Christian Lucas. Entrée : 4 €

- 14 h 30 : Fest Deiz, joutes chantées avec : Les Frères Morvan, Les Chantous d'Loudia, Piau de Bique, Caradec et Huellou, Monique et Denise, Maurice Poulmarc'h et Yves Guillou, Les Pastouriaux. Entrée : 5 €.

Possibilité de se restaurer sur place. Renseignements : 06.73.70.87.91 / 06.81.16.31.76 / 06.85.70.68.59



## CLUB DES AINES DE LA FLORA : OCTOBRE 2013



**Marche douce** : Lundi 07 octobre : Planguenoual (Le Colombier), Lundi 14 octobre : Pléneuf-Val-André (La Heuriade), Lundi 21 octobre : Lamballe (Quai des Rêves), Lundi 28 octobre : Erquy (Bienassis)

**Piscine et Aquagym** : Les mardis : 1ER – 8 – 15 - octobre de 16 h 00 à 17 h 00. Pas de cours en raison des congés scolaires les mardis 22 et 29 octobre, reprise le mardi 5 novembre.

**Club du jeudi** : Les jeudis : 10 et 24 octobre. Jeux de cartes et de société, boules bretonnes. Activités agrémentées d'un goûter.

### Événements

- **Concours de belote** : Mardi 15 octobre 2013, organisé par le club à l'Attraction au rond-point du Poirier. Pour tout renseignement tél. 02.96.32.96.59 ou 02.96.32.43.62
- **Spectacle** : dimanche 17 novembre : Fred le Disou et Roger Le Contou La vente des billets est d'ores et déjà ouverte. Adultes : 12 € / Enfants de 6 à 12 ans : 6 € / Enfants de moins de 6 ans : gratuit.

**Rappel : Visitez le Tarn et l'Albigeois** : Du lundi 19 au dimanche 25 mai 2014 le club organise un voyage de 07 jours pour visiter les merveilles du Tarn et de l'Albigeois. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant et vous renseigner auprès de Claude BOUCHER au 02.96.63.10.01

Contact du club par mail : clublaflora@gmail.com

☎ Alain MARIE 02 96 32 96 59 / ☎ Jacques LEFEUVRE 02 96 32 43 62

## ENTENTE CYCLOTOURISTE ALBANAISE



### Dimanche 6 : LA CYCL'ARMOR à PLANGUENOUAL

**OU 70 Kms** : Planguenoual – Ferme du Laboureur - Andel - Les Landes (Cœtmiex) - Pommeret - Trégenestre - Bréhand – Le Boissy - La Malhoure - Plestan - St.Rieul - Plédéliac - Quintenic - la Vallée - Coron - La Ville Cochard - Les Galimènes - La Vallée - St.Alban .

**Dimanche 13 : 74 Kms-** Coron – La Bouillie - Hénansal - Quintenic - Plédéliac - St.Rieul - Plestan – La Malhoure – Maroué - Meslin (Bourg) - Trégenestre – Pommeret - Andel – Planguenoual Ferme du Laboureur - St . Alban .

**Dimanche 20: 67 Kms** - Les Rigaudais - St.Aaron - La Bouillie - Plurien - Fréhel - Le Vieux Bourg - La Carquois - Plurien - St.Jean - La Bouillie - Hénansal - Coron – St Aaron -La Volée – Planguenoual - St.Alban.

**Dimanche 27: 61 Kms** - Pléneuf - La Croix Des Landes - Coron - St Aaron - La Doberie - Karting - St.Aubin - Haut Boulay - Landébia – La Poterie - Lamballe - St. Aaron - Les Rigaudais - St.Alban .

## COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE DE PENTHIEVRE

### Bal disco

L'association de jeunes le Binoual Mâlin en partenariat avec le service jeunesse de la Communauté de Communes Côte de Penthièvre, organise un bal disco avec le DJ Night Fever, le **samedi 19 octobre 2013**, à partir de 21h30, à la salle des fêtes de Planguenoual. Entrée : 4 € - Buvette sur place.

Renseignements service Jeunesse : 02 96 32 98 90

### Point Information Jeunesse

#### **C'est le moment de s'inscrire au service babysitting !**

Le point Information jeunesse Côte de Penthièvre situé à la Communauté de Communes Côte de Penthièvre, rue Christian de la Villéon à Saint-Alban, est un lieu d'information et d'échanges, gratuit et ouvert à tous sans rdv. Vous y trouvez une documentation pratique et mise à jour sur les études, les métiers, la formation continue, étranger, logement, santé, ...des services...accès internet gratuit, Info BAFA, Service babysitting...

Ouverture durant la période scolaire le mercredi (9h30-12h15/13h45-18h), le vendredi (9h30-12h15/17h-19h), le samedi (9h30-12h45).

Ouverture durant les vacances scolaire hors Noël du mardi au samedi de 9h à 12h.

Point information Jeunesse/Service Jeunesse : 02.96.32.98.90

## Chèque sport 2013/2014 : pour bouger sans se ruiner !

La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque sport pour inciter les jeunes bretons âgés de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains et les salles de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15€, suivez le guide !

Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous, et notamment auprès des jeunes, dans une région d'une grande vitalité sportive. Pour y parvenir et alléger le budget des familles, elle offre depuis maintenant six ans un Chèque sport d'un montant de 15€, destiné aux sportifs âgés de 16 à 19 ans. Ainsi, lors de la saison 2012/2013, plus de 25 000 jeunes ont bénéficié du Chèque sport et ont ainsi réduit de 15€ le coût de l'adhésion dans leur club.

Cette année, depuis le 1<sup>er</sup> juin, les jeunes nés en 1995, 1996, 1997 et 1998 peuvent à nouveau retirer leur chèque sur [bretagne.fr/jeunes](http://www.bretagne.fr/jeunes) et le faire valoir auprès des 2 500 clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL). Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer son chèque et de le présenter à son club au moment de son inscription.

Toutes les infos sur [www.bretagne.fr/jeunes](http://www.bretagne.fr/jeunes)



## Ma ruche : je la déclare !

La localisation des ruches est un outil indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture. La déclaration annuelle permet cette localisation. Le législateur ne s'y trompe d'ailleurs pas, rendant depuis 2010 la déclaration des ruchers obligatoire. Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent donc obligatoirement faire la déclaration de leurs ruchers chaque année, et ce dès la 1<sup>ère</sup> ruche.



### Comment déclarer ses ruches ?

Chaque apiculteur doit la faire une seule fois entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de chaque année, directement (dès la deuxième déclaration) par Internet sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure> ou auprès du GDS par une déclaration "papier". Il suffit de remplir un formulaire **CERFA n° 13995\*01** (disponible sur le site internet <http://vosdroits.service-public.fr/pme/R15642.xhtml> ou sur demande à votre GDS départemental.) Il est conseillé de la faire à l'automne, après la mise en hivernage : cela permet de connaître le nombre de colonies qui passeront l'hiver. Cependant, il ne faut pas attendre le dernier moment; la déclaration risquerait de ne pas être prise en compte pour l'année en cours.

### Un geste citoyen et responsable

Vous avez des abeilles? Alors déclarez vos ruches. Faites le tout de suite, sans attendre, sans remettre à demain. De ce geste simple s'en suit des faits sanitaires essentiels. Vous participez concrètement à la lutte contre les maladies (loque américaine....) et à l'optimisation du réseau d'épidémiologie du trouble des abeilles.

## ANNONCES

### VENTE

- Télé écran plat TNT HD Philips 56 cm , 2 fois 5watts, résolution 1920/1080, 120 euros cause double emploi. Tél. 02.96.72.84.20

### EMPLOI

- Sylvie au 07.86.97.30.16, recherche ménage, repassage à faire pour début septembre.
- Pour janvier 2014, cherche personne de confiance pour garde d'enfant à domicile (3 ans et 18 mois), de 6 h à 14 h environ 5 jours par mois sur Pléneuf / Saint-Alban. Tél. 06.61.79.75.84

### DIVERS

- L'iliz Kafé a vu le jour il y a plus de 2 mois, il est temps de fêter son baptême. Alexandrine est heureuse de vous inviter à déguster le pot de l'amitié pour cet événement accompagné de Tony Mac Carty (musique traditionnelle irlandaise) le 12 octobre à partir de 19 h. Venez découvrir ou revoir les lieux du Bar/Snack/Epicerie, 5 rue de l'Eglise 22400 saint-Alban. Tél. 02.56.44.12.46
- Cherchons garage ou hangar sur la commune de ST Alban à l'année pour loger notre camping car de 6,20 m . Longueur nécessaire 7 mètres. Préférence fermé mais pas obligatoire. Faire offre par tél Merci . Tel 06.32.01.64.92 ou tel 02.96.32. 94.94

### LOCATION

- A louer à St-Alban, quartier de St-Jacques, maison 130 m<sup>2</sup>, séjour, cuisine, arrière-cuisine, 3 chambres, salle d'eau, salle de bains, WC, débarras, garage et jardin 500 m<sup>2</sup>. Libre de suite. Tél. : 02 96 32 92 78 ou 06 79 38 00 54.

## COMMUNIQUE DE LA PREFECTURE : Magasin de meubles sous bail précaire

Un magasin de meubles vient d'ouvrir à proximité de votre domicile, vous avez été invité par téléphone et/ou par courrier personnalisé à venir retirer un cadeau pendant un période précise... Avant de vous rendre sur place, comme pour tout achat, réfléchissez bien à vos besoins éventuels en mobilier afin de ne pas vous laisser convaincre par les vendeurs d'acheter un bien dont vous n'avez pas l'utilité. Une fois sur place, comme dans tous commerce, les prix des produits doivent être affichés. Si vous hésitez, demandez un délai de réflexion au vendeur, sortez du magasin pour peser le pour et le contre « au calme » et revenez plus tard. Élément important : Vous n'avez aucune obligation d'acheter quoi que ce soit.

Une loterie est organisée ? Vous devez pouvoir y participer sans frais ; vous n'êtes pas tenu de passer commande pour jouer ; le bon de commande et le bulletin de participation doivent être distincts ; un inventaire des lots (nature, nombre, valeur) doit être présenté.

Vous avez réalisé un achat et vous le regrettez ? L'invitation personnelle, par téléphone ou courrier, répond à la définition du démarchage, laquelle est réglementée par le code de la consommation (article L.121-21 et suivants). Ainsi vous bénéficiez systématiquement d'un délai de 7 jours pour annuler votre commande à partir du lendemain de la signature du bon de commande. Pour vous rétracter, vous devez renvoyer en lettre recommandée avec accusé de réception : le bordereau de rétractation sur le bon de commande au magasin concerné ainsi et surtout, le cas échéant, le bordereau de rétractation figurant sur l'offre de crédit à l'organisme de crédit (dont l'adresse figure au dos du contrat) ; ceci même si vous avez été livré. A charge pour le commerçant de récupérer sa marchandise et de rendre celle qu'il a pu enlever à votre domicile. Calcul du délai : le jour de la signature de la commande ne compte pas. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Si un chèque a été demandé et remis pendant le délai de réflexion, il vous est conseillé d'effectuer une opposition auprès de votre banque. Celle-ci ne peut vous refuser car vous avez été victime d'une pratique frauduleuse, considérant que l'obtention d'un paiement pendant le délai de réflexion de 7 jours constitue une violation des articles L.121-25 et L.121-26 du code de la consommation.

**Si vous estimez avoir été victime d'un pratique commerciale abusive, vous pouvez contacter la direction départementale de la protection des populations (DDPP)  
Tél. : 02.96.01.37.10. - Mél : [ddpp@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:ddpp@cotes-darmor.gouv.fr)**

## Mémento



		Horaires d'ouverture	
<b>Mairie</b> ☎ 02 96 32 98 98 Fax. 02 96 32 98 22 Site : <a href="http://www.saintalban.fr">www.saintalban.fr</a> E-mail.(courriel) : <a href="mailto:mairie@saintalban.fr">mairie@saintalban.fr</a>		Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi 8 h 15 - 12 h et 13 h 30 - 17 h 15	Jeudi, Samedi 8 h 15 - 12 h
<b>Cybercommune</b> ☎ 02 96 93 88 05		Mardi 20 h - 22 h Samedi de 14 h à 16 h Dimanche de 10 h 30 à 12 h	Sur rendez-vous, lundi, mercredi et vendredi après-midi Tél. 06 72 67 12 01
<b>Bibliothèque</b> ☎ 02 96 93 88 05		Mercredi 14 h 30 – 17 h Vendredi 16 h 30 – 18 h	Dimanche de 10 h 30 à 12 h
<b>Urgences médicales</b> ☎ 15			
<b>Permanences Puéricultrice PMI et Assistance Sociale</b>	Permanence à Lamballe • Mme DESCHAMPS, puéricultrice P.M.I. • Mme MALLET, assistante sociale du Conseil Général, sur rendez-vous – Tél. 02 96 50 10 30	☎ Mardi de 14 h à 16 h 30 ☎ Mardi matin	
<b>Pharmacie</b>	Déplacez-vous à la pharmacie la plus proche de chez vous, les coordonnées de la pharmacie de garde y seront affichées. En cas d'urgence, tél. 15 ou 3237		

**Le prochain écho paraîtra le 15 Octobre 2013,  
les annonces seront à déposer impérativement avant le vendredi 4 Octobre à 12 h.**

